

ELEVE

Procès de la Tech

VOTRE RÔLE

Analyser l'acte d'accusation. Préparer vos arguments. Aller régulièrement à la rencontre de votre coach. Répéter votre plaidoirie pour être fins prêts le jour des épreuves

Présentation

Votre rôle

Bienvenue dans l'aventure des Procès de la Tech !

Dans ce concours vous et votre duo allez prendre le rôle d'avocat pour défendre ou incriminer dans un Procès du futur. Le but est de montrer votre capacité à argumenter, comprendre des sujets multiples (le fonctionnement d'un tribunal, ce qu'est l'intelligence artificielle ...) et enfin faire preuve d'éloquence.

Pour vous aider dans cette tâche, vous allez dans un premier temps assister à des **interventions** qui vous permettront de comprendre précisément les éléments du procès (plaidoirie, avocat de la défense ou de la partie civile ...), les subtilités du thème technologique (intelligence artificielle, deepfake ...) et enfin comment s'exprimer en public (gestion du stress, maniement de la voix ...).

Ensuite, vous serez suivi par un **coach** tout au long de la préparation qui vous guidera dans la construction de la plaidoirie, répondra à vos questions et vous entraînera. Cet accompagnement s'organise à travers 4 à 5 séances d'une heure qui se dérouleront avant le tour de chauffe, et entre ce dernier et la demi-finale.

Face au Jury

Les plaidoiries seront évaluées selon l'éloquence et l'argumentation. Concernant l'argumentation juridique, le jury attend surtout de l'imagination, et non une analyse juridique poussée. La plaidoirie doit durer un maximum de 10 min.

Déroulement

- Le tour de chauffe : Premier essai pour les duos qui vont présenter une première version de leur plaidoirie devant un jury composé de membres de la fondation. C'est l'occasion pour les participants de saisir les points forts et les points faibles de leur travail.
- Demi-Finale : C'est la première épreuve éliminatoire qui permettra au jury de sélectionner les 4 meilleurs duos qui se disputeront en Finale (2 duos pour chaque rôle)
- Et enfin la Finale : les duos auront l'occasion de réaliser leur plaidoirie face à un public et un jury. Ce dernier désignera ainsi le duo vainqueur de l'édition.

ELEVE

Procès de la Tech

Présentation (*suite*)

Pour réussir

Avant de rencontrer le coach et de commencer à l'aventure vous devez trouver un partenaire de plaidoirie avec qui vous allez faire les différentes étapes du concours.

Avant chaque session, relisez les arguments ou le texte de la plaidoirie afin de profiter au maximum du coaching et avancer dans la préparation.

N'hésitez pas à vous renseigner en dehors des sessions de coaching sur le sujet technologique que ce soit à l'aide du contenu pédagogique mis à disposition par la Fondation ou sur internet. C'est l'occasion d'ajouter de l'originalité et montrer votre compréhension du sujet.

Étapes

- 1^{er} mois (~ 2 sessions) – Prise de contact avec le coach, s'assurer de bien avoir compris son rôle, analyse de l'acte d'accusation et recherche des premiers arguments.
- 2^{ème} mois (~ 2 sessions) – Formulation des arguments, mise en place de la logique, rédaction de la plaidoirie et entraînement à l'oral.

Tour de chauffe

- Avant la demi-finale (~ 1 à 2 sessions) – Analyse des retours, ajustement des arguments, travail sur l'éloquence et sur l'aisance de la plaidoirie.

Demi-Finale

- Avant la Finale (~ 1 sessions) – *Session bonus* d'entraînement : gestion du stress et peaufinage.

Finale

Contenu additionnel

- Exemples de plaidoirie (vidéo de la Finale 2021) : [lien](#)
- Aftermovie de l'édition 2022 : [lien](#)
- Vous recevrez le contenu pédagogique en même temps que l'acte d'accusation par mail

ELEVE

Procès de la Tech

Exemple de plaidoirie

Gagnant de l'édition 2021

Madame la présidente ; Mesdames, Messieurs les juges. On essaye de vous faire croire que ce robot est un humain. Un humain qui lui a une conscience, une intention, une volonté. Or, ce robot n'est pas un humain : il n'a ni conscience, ni intention, ni volonté propre. Il obéit aux ordres donnés par un tiers. Il n'est que le bras et non la tête. Ceci est confirmé par le directeur de la technologie Jérôme Kerli qui a dit, je cite : « la machine ne sera jamais en capacité de sortir de la tâche pour laquelle elle a été programmée, à contextualiser ses actions, à interpréter ses actions, à faire preuve d'émotion, à faire preuve de conscience comme on pourrait le dire pour un humain ». Ici, on doit se demander pour quelle tâche ce robot a été programmé. Du synopsis, on retient que la machine a été programmée pour cuisiner à merveille, pour avoir un caractère suffisamment exigeant pour que l'on ne s'ennuie pas avec elle, quelle a été programmée pour apprendre de son maître, à performer. Enfin, le robot a été programmée pour mettre hors service toute machine qui n'est pas capable de s'adapter à l'évolution technologique et upgrader automatiquement.

Ce robot XPS0698472 a-t-il confondu Léo avec un autre robot ? Un robot pas assez performant et qui devrait donc être éliminé. L'instruction de l'affaire a été éclairante. Tant sur les questions techniques, les rôles et les étapes qui ont conduit le robot à mettre hors service ; que sur leur relation entre Léo et cette machine qu'il appelle Priscilla. Sur les questions techniques, votre tribunal a conclu qu'un robot obéit aux ordres donnés par un tiers. Il n'est que le bras et non la tête ! Attardons-nous sur ces tiers... Le concepteur, celui qui a pensé le robot, a sa part de responsabilité car il a mis comme objectif final la performance, sans mettre de limite à celle-ci. Le programmeur, celui qui a programmé la machine, a fait une faute de programmation car la machine a confondu Léo avec un robot défectueux. Tant le programmeur que le concepteur ont oublié de prévoir un dispositif empêchant l'élimination. L'expert Jérôme Kerli l'a souligné « dans le contexte de programmation extrêmement stricte dans laquelle elle évolue, la machine sera infiniment plus efficace que l'humain, la machine ne sera jamais en capacité de sortir de la tâche pour laquelle elle a été programmée, à contextualiser ses actions, à interpréter ses actions, à faire preuve d'émotion ». L'experte en cybersécurité Solange Ghernaoui l'a dit : « même les niveaux de garantie qui pourraient être fournis par un fournisseur de robot ne seraient pas suffisant à garantir la sécurité totale dans l'interaction de confiance entre deux entités ».

D'après le synopsis, comme on l'a rappelé précédemment, la machine Priscilla a été programmée pour mettre hors service toute machine qui n'est pas capable d'être aussi performante, voir plus performante qu'elle. Et si la notice d'emballage le prévoyait ? Il aurait dû la lire pourtant. Il a certainement accepté le risque en pensant que cela

n'arriverait jamais car il serait toujours plus performant que cette machine dans tous les domaines confondus. Léo a été aveuglé par son narcissisme, comme l'ont mis en évidence les experts. C'est ainsi que, s'agissant de la relation entre la machine et Léo, l'expert psychiatre Jacques Besson a indiqué que : « Léo a acheté une femme officielle, donc son but était de la posséder, de se faire servir ». Plus loin, l'expert a précisé : « Priscilla est au service de Léo, c'est donc lui qui donne la cadence, qui aspire la relation. Donc l'amour dans cette affaire ça en a l'apparence mais ça n'en est pas. L'amour est faites de la rencontre de deux désirs, de la rencontre de deux libertés. A mon avis dans le fond il n'y a pas d'amour, il y a la servitude d'une machine humaine ». On sait également des experts techniciens que la machine n'est pas libre, elle dépend de son programme ! S'agissant de la relation entre Léo et le robot, l'expert psychiatre ajoute encore que Léo « « Il s'agit d'un trouble de la personnalité narcissique. Nous apprenons dans son histoire qu'il est un homme à succès, qu'il s'admire beaucoup, qu'il est incapable d'aimer une femme et que finalement ils trouvent la solution en achetant une sous forme artificielle. Donc il a besoin de plaire et il a de la peine à aimer, il a besoin d'être estimé, d'être servis. Dans le fond il est pétri d'estime de soi et d'autres admirations comme dans le mythe de Narcisse qui s'admire tellement dans la rivière que finalement il tombe dedans et y meurt ». La mort de Léo est terrible, et nous comprenons la douleur de la famille. Mais le robot Priscilla n'en est pas responsable puisqu'il n'a pas de conscience et de volonté propre. Ce n'est qu'une chose et une chose ne peut pas être jugée ! De plus Léo a accepté le risque. Le robot Priscilla doit être libéré !

Subsidiairement, si votre tribunal estime que ce robot peut être jugé, il doit retenir le doute qui subsiste et qui doit profiter à l'accusé. Car il se peut qu'un hacker ait pu manipuler le robot ou encore que le robot ait reproduit un comportement dangereux qu'il a vu soit de Léo, soit d'une relation de Léo. Comme l'a indiqué la professeure Ghernaouti, voir la réponse affirmative de la professeure Ghernaouti à la question : « Une personne tierce aurait-elle pu manipuler le robot pour qu'il tue Léo ? ». Ainsi, un hacker aurait très bien pu désactiver le programme servant à éviter au robot de reproduire des comportements humains dangereux. Ce qui aurait pu faire que le robot reproduise un comportement dangereux qu'il a vu soit de Léo, soit d'une relation de Léo. Un bug aurait pu désactiver le système de sécurité pendant plusieurs heures laissant ainsi un créneau à ce robot pour tuer Léo. On le répète encore une fois : le robot n'est que le bras, il fait ce que lui dit de faire la tête ! Dans cette hypothèse ce n'est à nouveau pas le robot qui est responsable mais forcément une personne tiers ou encore Léo.

En conclusion, Madame la présidente ; Mesdames, Messieurs les juges. Priscilla le robot ne peut pas être condamné elle doit être libérée.

Car ce n'est qu'un robot, fait de fer et de fils ...

Et une suite de 0 et de 1 !

Conçu et programmé par des tiers !

Robot qui n'a pas de pensée !

Ni de volonté propre !

Nous vous remercions pour votre attention.